**Motion proposée au Conseil d’administration du lycée XXXX réuni le YY janvier 2024 par les représentants des personnels enseignants et d’éducation concernant la répartition horaire globale pour l’année 2024-2025**

 Les personnels du lycée ***XXXX*** tiennent à faire part de leurs inquiétudes concernant la dotation horaire globale (DHG) accordée à l’établissement par le rectorat. Celle-ci donne en effet la part belle aux heures supplémentaires au détriment des heures postes :

* Au LGT, ***(nombre)*** heures supplémentaires de plus par rapport à janvier 2023, ***(nombre)*** heures par rapport à juillet 2023
* A la SEP, ***(nombre)*** HSA de plus par rapport à janvier 2023**.**

Alors que l’augmentation des effectifs ***[ - au lycée général et technologique comme dans la section professionnelle -***] exigeraient la création de postes, c’est l’inverse qui se produit. Il s’agit bel et bien d’un choix politique, qui s’inscrit dans la volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques, au détriment de la qualité de l’éducation. Les conséquences de ce choix sur les conditions d’enseignement et d’apprentissage sont en effet nombreuses : suppression des cours à effectifs réduits, diminution du nombre de groupes d’options, diminution du nombre d’heures de cours dans de nombreuses matières qui sont désormais aux horaires dits « plancher » et augmentation du nombre d’élèves par classe. Ainsi la jauge des 35 élèves par classe ne devient plus un maximum mais la norme.

 La part des heures supplémentaires représentera ainsi l’an prochain près de ***(nombre)*** % des heures d’enseignement***, (dans les trois voies du lycée),*** cette quotité ne cessant d’augmenter au fil des années (elles étaient déjà de l’ordre ***de (nombre)*** % en 2022-2023 pour le LGT). Ce choix se traduit très concrètement pour les enseignants par l’attribution d’une classe supplémentaire dans leur service puisque deux HSA peuvent désormais leur être imposées, ce qui rend plus difficile le suivi de chaque élève et dégrade la qualité de leur enseignement. Nous dénonçons ce choix qui ne constitue une solution ni à la baisse des DHG accordées ni à la chute du niveau de vie des enseignant·e·s. Il s’agit là encore d’effectuer quelques économies pour le ministère, qui peut ainsi recruter d’autant moins de professeur·e·s que les heures d’enseignement sont absorbées par des collègues déjà en poste. Au lycée, c’est au moins ***(nombre)*** poste(s) qui va (vont) ainsi être supprimé(s) à la rentrée.

 Parce qu’ils dénoncent cette augmentation de la part des heures supplémentaires de la dotation horaire globale et indépendamment de la répartition proposée, les professeurs représentants du Conseil d’administration s’opposent au Tableau récapitulatif des moyens par discipline (TRMD) proposé. Ce vote est motivé par la volonté du Conseil d’administration d’interpeller le rectorat quant à l’insuffisance des moyens accordés pour l’année scolaire à venir et ne constitue en rien une sanction du travail de la direction de l’établissement et du TRMD proposé.

**Les élu-es des personnels enseignants au conseil d’administration du Lycée XXXX ont évalué la dotation horaire nécessaire pour retrouver des conditions de travail et d’apprentissage décentes pour toutes et tous. Ils exigent :**

* **Une dotation supplémentaire en heures-poste de (chiffrage)**
* **La transformation d’un volant d’heures supplémentaires en heures-postes de manière à ramener celui-ci :**
* **au taux déjà élevé de (nombre) % soit une dotation de (nombre) HSA associées à (nombre) HP pour le LGT**
* **[au taux de (nombre) % soit une dotation (nombre) HSA associées à (nombre) HP pour la SEP].**